



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter, à tous les membres du Syndicat des employés de l'Impôt (SEI) et à leurs familles, des joyeuses fêtes et une bien meilleure année en 2013.

Au cours de cette année, nous, en tant que fonctionnaires, avons été constamment soumis aux attaques de notre gouvernement, des entreprises et autres organisations ayant différents agendas. Nous avons vu des attaques sans précédent sur nos emplois et nos pensions.

Il y a actuellement au Parlement des projets de lois, qui ne sont rien d'autres que des attaques flagrantes contre les syndicats.

Projet de loi C-377, qui exige que tous les syndicats déposent des rapports annuels auprès du gouvernement et que cette information devienne accessible au public. Cela aura un impact démesuré sur les cotisations syndicales des membres en terme de coûts administratifs.

Projet de loi C-45. La particularité de ce projet de loi est de ramener les négociations sous le contrôle du *Conseil du Trésor*, et plus important encore, sous le contrôle du gouvernement actuel. C'est, sans doute, nous remettre à la méthode de négociation pré-Agence, dans laquelle le *Conseil du Trésor* estimait qu'essouffler nos membres avec des longues négociations et un barrage de concessions proposées affaiblirait leur détermination. Il est plus impératif que jamais de travailler ensemble, de se lever pour sauver nos emplois et de protéger nos droits acquis.

Les fermetures annoncées récemment des comptoirs de service et des caisses à travers le pays et la fermeture des entrepôts des dossiers fiscaux, illustrent bien le fait que la sécurité d'emploi de l'ensemble de nos membres est menacée.

Je crains que ce ne soit que le début. L'ampleur des prochaines réductions imposées et des concessions ultérieures proposées, est inestimable.

Nous devons nous rappeler que notre convention collective actuelle a été le fruit d'âpres efforts de ceux et celles qui nous ont précédés. Rien dans notre convention collective ne nous a été volontairement donné. Nous sommes les gardiens de cette convention collective, pour laquelle nos prédécesseurs ont travaillé si dur. La responsabilité est la nôtre pour l'améliorer ou, à tout le moins, en maintenir les prestations qui y sont contenues. Nous devons examiner ce que cela signifie pour ceux et celles qui nous suivront, et pas seulement ce que cela signifie pour nous-mêmes.

Le gouvernement actuel veut que nous acceptions un service public à deux vitesses, où les travailleurs actuels seront traités différemment des futurs travailleurs. Les changements du régime de retraite pour les nouveaux employés, prévus pour entrer en vigueur en janvier 2013, sont un excellent exemple. En vertu de ces modifications, il y aura les employés qui travaillent côte à côte, en faisant exactement le même travail, et bénéficiant de prestations de retraite différentes. Le gouvernement tente de promouvoir ces initiatives, en divisant nos membres ainsi que le public canadien, avec des raisonnements comme :

«Ne vous inquiétez pas, cela ne vous affectera pas, seulement ceux qui viendront après vous le seront», et "Pourquoi se battre pour eux, cela ne vous affectera pas."

**ON EST
TOUS
TOUCHÉS**

(Suite page 4)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

ACTION POLITIQUE

Ce n'est pas la première fois que vous l'entendez, j'en suis sûr: puisque votre employeur est le gouvernement, il est essentiel que vous en soyez conscients et que vous vous impliquiez dans le climat politique. Ce n'est certainement pas une mince affaire pour les familles occupées; après une longue journée de travail, la dernière chose à laquelle vous pouvez être intéressé, c'est ce que le gouvernement fait et si oui ou non vous devez réagir ou vous en soucier.

Nous avons tous ressenti l'angoisse et la tristesse quand la première série des lettres "touchées" est sortie - et personne ne l'a senti plus que ceux qui les ont reçus. Je me suis assis dans une salle avec ceux qui ont reçus les lettres, recevant également un incommensurable coup à leur fierté dans le travail et j'ai vu toutes les émotions qu'ils éprouvaient. Personne ne devrait jamais passer par là. Et puis est venu le 25 octobre avec l'annonce de l'Agence qu'elle va confier à un fournisseur privé l'entreposage de ses dossiers. Pas seulement un coup dévastateur pour les 267 membres à durée indéterminée, et des nombreux membres à durée déterminée, mais un coup dévastateur aussi pour la confidentialité des renseignements. C'est pourquoi nous avons besoin que vous vous défendiez. C'est pourquoi nous avons besoin que vous fassiez preuve de vigilance en gardant un œil ouvert sur ce qui s'en vient.

Un projet de loi d'intérêt privé se promène à travers les lectures à la *Chambre des communes*, le projet de loi **C-377**. Ce projet de loi vise à ce que toutes les finances du syndicat soient divulguées au public, je pense juste au cas où on cache quelque chose. Pas difficile pour tout membre de ce syndicat de connaître précisément les finances, ce qui est en fait votre droit en tant que membres cotisants.

Rien de secret ici. Cependant ce que ce projet de loi va faire, c'est coûter de l'argent aux syndicats afin de suivre les exigences de déclaration. Il vous en coûtera au niveau national et il vous en coûtera au niveau local. C'est ce coût qui nous touchera le plus. Le gouvernement sait que si vous ne pouvez pas briser la volonté du syndicat, il vous suffit de casser leur banque.

Il ne s'agit pas de transparence fiscale, il s'agit de pratiques antisyndicales et d'un modèle pris du sud.



La dernière question qui devrait grandement vous préoccuper, est la deuxième partie du projet de loi omnibus sur le budget **C-45**. Dans ce projet de loi, se cache à la fin, une clause qui modifie la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* afin de s'assurer que toutes les conventions collectives de l'Agence passent par le *Secrétariat du Conseil du Trésor*. Ce qui bouleverse complètement le rôle que l'Agence a déjà joué à la table. Nous avons pu négocier avec l'Agence deux conventions avant l'expiration des anciennes. Ce gouvernement veut prendre le contrôle de ce que nous avons connu en tant que négociation «collective».

Confrères et Consœurs, je vous demande de vous tenir au courant de ce qui se passe à l'échelle nationale, de communiquer avec le *Comité d'action politique*, si vous avez une idée pour une action, écrire ou téléphoner ou rencontrer votre député, en fonction de votre niveau de confort; écrire des lettres à l'éditeur et partager avec vos collègues que nous sommes tous dans le même bateau; que

NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS.

Vous allez voir et entendre beaucoup de dénigrement du syndicat dans les médias et les gouvernements à travers le monde dépeignant les syndicats et leurs membres comme égoïstes, avides, trop payés, etc.. Vous ne l'êtes pas. Je comprends qu'il est parfois difficile, lorsque vous êtes bombardés par ces messages, et que vous pouvez sentir que votre syndicat ne se soucie pas de vous, gaspille votre argent ou votre temps. Je vous assure que ce n'est pas le cas. Alors que vous pouvez parfois avoir envie d'abandonner, rappelez-vous qu'ensemble, nous sommes plus forts et capables de changer les choses.

RESTEZ AVISÉS, DEMEUREZ FORTS ET RESTEZ UNIS.

Adam Jackson
Président du Comité d'action politique

NÉGOCIATIONS

En octobre 2012, les équipes de négociations de l'AFPC/SEI et de l'ARC se sont échangées les demandes de revendications. Ces revendications ont été envoyées aux abonnés de la liste d'envoi automatique (**Voir encadré**) et sont disponibles sur les portails du SEI et de l'AFPC. Ainsi, la vraie négociation – face à face – est commencée, et au moment de lire ces lignes, deux rencontres auraient eu lieu et vous en aurez été informés par **Info Négos**. Votre équipe de négociations est convaincue que les demandes d'améliorations et de protections, que vous lui avez soumises sont nécessaires, répondent aux besoins de la grande majorité des membres et résolvent plusieurs problèmes.

Ainsi, la nouvelle revendication à la **section 9.3** stipule que : **Le travail de l'unité de négociation ne peut être confié à la sous-traitance**, vise à se prémunir de la sous-traitance.

267 de nos consœurs et confrères des centres fiscaux, à travers le pays, perdront leurs emplois. Je l'ai toujours dit, et je ne cesserai pas de le répéter, avec conviction : avoir un emploi est un droit.

Ces premières coupures seront-elles la pointe de l'iceberg ? Sont-elles en train de paver la route de la sous-traitance ? Cette sous-traitance qui vole le travail de nos membres et risque de mettre en danger la confidentialité des renseignements des contribuables, tout en leur coûtant plus cher.

Je suis de nature optimiste et constamment à la recherche de solutions, cependant le projet de loi omnibus obligeant l'Agence à « *faire approuver son mandat de négociation de toute convention collective par le président du Conseil du Trésor et à consulter celui-ci avant de déterminer certaines autres conditions d'emploi de ses employés* », m'inquiète.

Il s'agit d'un recul inadmissible qui affecterait sérieusement mon optimisme. Négocier avec des personnes qui ont les mains liées et dont le mandat refléterait les objectifs du gouvernement Conservateur, au lieu de refléter les objectifs et les intérêts de l'Agence et le respect de ses travailleurs et travailleuses, est désolant.

Réfléchissons! Que vaudra le système de négociation avec l'Agence/Conseil du Trésor?

Nous savons que le gouvernement Conservateur est en train de saper les droits des femmes, la sécurité dans les aéroports, dans l'agriculture et aux douanes, de mettre en péril la sécurité de l'information confidentielle des impôts et probablement d'attaquer nos fonds de pensions, etc. C'est ce même *Conseil du Trésor* qui sera consulté et donnera le mandat de négocier à l'Agence ? Décidemment, mon optimisme en a pris un coup. Les fermetures d'usines/d'entreprises qui ont fait perdre plus de 72 000 emplois au Canada, ne sont-elles un effet des actions des Conservateurs?

Les équipes pourront-elles négocier de bonne foi? En toute sincérité, tant et aussi longtemps que les Conservateurs seront au pouvoir, je n'y crois pas.

267 de nos consœurs et confrères perdent déjà leurs emplois, dans un exercice de compression exigé par les Conservateurs, qui dégagerait \$ 17 millions, quand le but annoncé des compressions est d'atteindre \$253 millions d'économies. Qui seront les prochains à subir les coupures?

Les deux processus de négociations passés, nous avons réussi à les transformer en des ateliers de travail,

Vos sections locales vous ont remis des porte-cartes, avec le message



Nous vous demandons de les porter en permanence en appui à votre équipe de négociation.

(Suite page 4)

Vous voulez être au fait des derniers renseignements sur les négociations ?

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE LISTE DE COURRIELS POUR LES NÉGOCIATIONS

www.ute-sei.org/Francais/souscription

(Suite de la page 3)

où employeur et syndicat s'assoient – de bonne foi - pour trouver des solutions mutuellement bénéfiques et répondre aux attentes des deux parties. Ce qui a fait ses preuves et nous a donné deux conventions signées avant leurs dates d'expiration.

Qu'advient-il du processus quand le Conseil du Trésor réussira à s'y ingérer ? Seront-nous forcés, comme les étudiants du Québec, à épingler des feuilles d'érable rouges sur nos chandails et déambuler dans les rues, pour faire valoir nos droits et regagner le respect sous le gouvernement actuel?

Faites votre réflexion et penser votre action.

Votre équipe sait où elle va et est déterminée à négocier le meilleur contrat possible, pour vous toutes et tous.

Votre appui nous est primordial.

PS : Avec optimisme, je vous souhaite à toutes et tous des fêtes en familles remplies d'amour et de joie, le tout en santé.

*Denis Lalancette
2^e Vice-Président National*

JOYEUSES FÊTES DE LA PART DE VOTRE EXÉCUTIF NATIONAL ET DES EMPLOYÉ-E-S DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT

(Suite de la page 1)

Il est important pour nous de nous rappeler que les nouveaux employés méritent de jouir des mêmes droits et avantages dont nous jouissons.

Ces nouveaux employés sont nos enfants et nos petits-enfants, nos familles, nos amis et nos voisins. **C'est notre héritage et notre responsabilité.** Une fois que nous autorisons le gouvernement à éroder la sécurité d'emploi, les avantages sociaux et le régime de pension pour la future main-d'œuvre, on peut facilement imaginer que la prochaine attaque va continuer contre l'actuelle main-d'œuvre.

Soyez assurés que le SEI sera en avant-garde.

Alors, levons-nous pour sauver nos emplois et pour protéger nos droits acquis!

**RAPPELEZ VOUS
ON EST TOUS TOUCHÉS !**

*Robert Campbell
Président national*

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) ou via notre site Web. Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le

(accompagné de votre numéro de l'AFPC) à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.



RANDS ET VOTES DE RATIFICATION

Articles 187 et 189(1)(a) de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTRP)*

Pratiques déloyales

Une décision récente de la *Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP)* (2012 CRTFP 81) favorisant un agent négociateur et ses représentants aidera le SEI, voire toutes les organisations syndicales régies par la CRTFP, à mieux comprendre et appliquer les dispositions des articles 187 et 189 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTRP)*.

Voici ce que prévoient les articles 187 et 189 de la *LRTFP* :

187. Il est interdit à l'organisation syndicale, ainsi qu'à ses dirigeants et représentants, d'agir de manière arbitraire ou discriminatoire ou de mauvaise foi en matière de représentation de tout fonctionnaire qui fait partie de l'unité dont elle est l'agent négociateur.

189.(1) Sous réserve du paragraphe (2), il est interdit à quiconque de chercher, par menace ou mesures coercitives, à obliger un fonctionnaire :

- a) à adhérer ou à s'abstenir ou cesser d'adhérer à une organisation syndicale, ou encore, sauf disposition contraire dans une convention collective, à continuer d'y adhérer;
- b) à s'abstenir d'exercer tout autre droit qu'accorde la présente partie ou la partie 2.

(2) Aucune action ou omission ne saurait constituer une pratique déloyale visée au paragraphe (1) si elle vise le titulaire d'un poste de direction, ou de confiance, ou la personne proposée pour un tel poste.

Ainsi, dans le cas dont était saisie la CRTFP, un cotisant RAND qui s'était présenté pour voter sur un contrat proposé a été informé par ses représentants de l'agent négociateur qu'il devrait signer une carte de membre avant de déposer son vote. Mais l'important est que (*comme la Commission l'a clairement reconnu*), le syndicat n'a pas menacé, intimidé ni autrement pressé le cotisant RAND pour qu'il signe la carte. Cependant, lorsqu'il s'est vu refuser le privilège de voter sur le contrat, parce qu'il refusait de signer la carte, le cotisant RAND a déposé une plainte à la CRTFP pour dénoncer des pratiques de travail déloyales. Mais, en l'absence de coercition de la part des représentants du syndicat, la CRTFP a décrété que 187 et 189(1)a) de la *LRTFP* ou l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'avaient pas été violés. Elle a décrété que les scrutins de ratification sont une question interne régie par le syndicat, qui ne s'inscrit pas dans le champ de compétence de la *Commission*.

Pourquoi cette décision est-elle importante?

Cette décision établit une distinction claire entre le scrutin d'accréditation, le scrutin de révocation d'accréditation, le vote de grève et le scrutin de ratification. En décrétant qu'un scrutin de ratification est une question régie par le syndicat et n'est pas du ressort de la *LRTFP*, la *Commission* donne au syndicat le droit légal de refuser les privilèges de vote au cotisant RAND qui refuse de signer la carte dans les scrutins de ratification. Comme la Commission l'a dit, les scrutins de ratification sont des questions internes régies par le syndicat et ne s'inscrivent pas dans le champ de compétence de la Commission. Par conséquent, le syndicat a le droit de demander à l'employé-e de signer sa carte syndicale avant de pouvoir voter sur la ratification d'un contrat.

Hugh McGoldrick
Agent des relations de travail

COMITÉ NATIONAL DES CHANCES ÉGALES SÉLECTION DES MEMBRES ET CONFÉRENCE NATIONALE DES CÉ

Le *Comité de sélection du Comité des chances égales* du SEI remercie tous ceux et celles qui ont répondu à notre tout récent appel de candidature!

Les membres du *Comité de sélection* ont été impressionnés par le nombre de candidatures reçues et par le contenu des essais que les candidates et candidats ont rédigés. Le dévouement des candidates et candidats envers l'équité en matière d'emploi et les questions connexes était évident et sincère.

La liste des nouveaux membres du *Comité national des chances égales* et de leurs substituts doit être ratifiée par le Conseil exécutif du SEI, avant l'envoi des lettres du *Bureau national* à tous les candidates et candidats. Les lettres seront mises à la poste pendant **la semaine du 9 décembre 2012**... surveillez bien le courrier pour voir qui représentera quel groupe d'équité!

Comme lors des *Conférences régionales des chances égales*, le *Comité national des chances égales* fera face à la tâche monumentale de rédiger, préparer, finaliser et tenir la *Conférence nationale des chances égales*.

La Conférence aura lieu à Ottawa du 18 octobre 2013 au 20 octobre 2013.

En prévision de l'événement, nous voudrions connaître les idées des membres.

- Quel pourrait être le thème retenu pour la *Conférence*?
- Quels pourraient être les objectifs?
- Quels types d'ateliers préfère-t-on?

On peut faire part de ses commentaires, opinions et suggestions à l'un ou l'autre des membres *du Comité* via le site Web ci-après : <http://www.ute-sei.org/Francais/comite/chances-egales/index.cfm>

Erik P. Gagné
Agent des relations de travail

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

La Conférence nationale sur la santé et la sécurité, qui a eu lieu à Ottawa du 19 au 21 octobre, a attiré plus de 170 participantes et participants, ce qui en fait la plus grande Conférence sur la santé et la sécurité que nous ayons jamais eue.

Le Comité avait décidé d'utiliser une nouvelle formule afin de traiter des sujets présentés à cette conférence, soit de diviser les participantes et participants en ateliers après la présentation de l'information. Il s'agissait de permettre aux participantes et participants de discuter entre eux de la façon de mettre en œuvre en milieu de travail les renseignements qu'ils avaient reçus.

Selon les évaluations recueillies, cette méthode a été très appréciée et nettement préférée à la méthode utilisée lors des conférences précédentes. Le Comité pourrait donc utiliser la même méthode pour les futures conférences, en y apportant certaines améliorations dans le sens des commentaires recueillis dans les évaluations.

Le Comité a bon espoir que l'objectif de la Conférence, qui était d'accroître l'efficacité de nos comités locaux de santé et de sécurité, se concrétisera dans les mois à venir.

Globalement, les participantes et participants ont jugé que nous avons eu une excellente Conférence.

Le Comité tient à remercier tous les participants et participantes qui ont assisté à la Conférence.

Pierre Mulvihill
Agent des relations de travail

MAMAN L'A DIT



*« Tu restes à table
Tant que t'as pas fini . . . »*

**Nous appuyons notre
Équipe de négociations**



APPUYONS NOTRE ÉQUIPE DE NÉGOCIATIONS

en plaçant l'affiche

MAMAN L'A DIT

dans notre espace de travail.



Équipe de négociations AFPC/SEI, de gauche à droite : Dawn Hardy, David-Alexandre Leblanc (AFPC), Pietro Masdea, Morgan Gay (AFPC), Sabri Khayat, Jean-Pierre Fraser, Doug Gaetz, Denis Lalancette, Robin Johnson et Lyson Paquette (SEI).



APPEL À L'ACTION: Refus de la privatisation de l'entreposage des documents fiscaux à l'ARC

Consoeurs et Confrères,

Comme vous le savez sans doute, notre Président national, le confrère Bob Campbell, a déjà écrit à la ministre du Revenu national, l'honorable Gail Shea, pour lui demander de reconsidérer la décision malavisée effectuée par l'ARC de mettre en œuvre un Nouveau modèle d'entreposage pour la gestion des dossiers d'impôt des canadiens, c'est-à-dire de donner en sous-traitance l'entreposage des dossiers de l'ARC à une entreprise privée. Il a fait valoir que cette initiative va sérieusement affecter la confiance du public dans l'intégrité de notre régime fiscal.

Il a aussi écrit une lettre à Mme Jennifer Stoddart, la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, afin de partager nos inquiétudes quant à la sécurité et la confidentialité de renseignements aussi sensibles que les dossiers fiscaux des contribuables canadiens et de lui demander d'intervenir dans cette affaire en déterminant si cette initiative est offensante pour l'esprit, les principes et les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.



Nous avons maintenant besoin du soutien de tous nos membres pour augmenter la pression sur la ministre du Revenu national ainsi que la Commissaire à la protection de la vie privée sur cette question.

Vous trouverez ci-dessous un lien qui vous dirigera vers une pétition sur le site Internet de l'organisation « Le Conseil des Canadiens » qui demande à la ministre du Revenu national de soumettre la question de la sous-traitance de l'entreposage des dossiers d'impôt des canadiens à une entreprise privée à la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada pour obtenir son avis à savoir si la privatisation de ces dossiers fiscaux rencontre les critères rigoureux des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Une copie de la pétition est également envoyée à la Commissaire à la protection de la vie privée.

Voici le lien : <http://canadians.org/francais/action/privatisation-ARC.html>

Nous vous prévenons que vous ne devez jamais utiliser un ordinateur de l'ARC pour signer une pétition critiquant une décision prise par notre employeur ou pour toute autre utilisation inappropriée. Vous pourriez certainement vous exposer à des sanctions disciplinaires. Mais pour ceux et celles d'entre vous qui ont accès à un ordinateur à l'extérieur des prémisses de l'Agence du revenu du Canada, veuillez s'il vous plaît copier ce lien dans votre navigateur Internet et veuillez signer et transmettre la pétition.

Finalement, nous vous demandons également de bien vouloir donner une large diffusion à cette information auprès de tous vos amis et familles et demandez-leur de signer et de transmettre la pétition.

Merci.

Solidairement,

Adam Jackson,
Président du Comité d'action politique